

Maintien de l'avis d'ébullition préventif du secteur de la rue Langlois jusqu'au mardi 26 juillet

Magog, le 21 juillet 2022 – L'avis d'ébullition préventif en vigueur depuis le 12 juillet pour les résidents du secteur de la rue Langlois est maintenu jusqu'au mardi 26 juillet, 16 h, minimalement. Des délais supplémentaires dans les analyses des échantillons d'eau par le laboratoire expliquent la prolongation de l'avis.

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#). Environ 330 résidences des rues suivantes sont concernées par le présent avis :

- Bérubé
- De la Colline
- Des Vétérans
- Dr-Marston-Adams
- Du Contour
- Édamy
- Gosselin
- Lakeview
- Langlois
- MacDale
- Memphra
- Monseigneur-Laval
- Orford
- Tarrant

Avant de consommer à nouveau l'eau du robinet, la Ville de Magog demande aux citoyens concernés d'attendre que l'avis préventif soit levé. Cette information sera disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, sur l'application bciti (section « Avis ») ou auprès du Service GO (819 843-3333).

L'avis d'ébullition préventif est en vigueur en raison des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau potable. Plus de détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/langlois.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. Jusqu'à la diffusion d'un avis contraire, il est recommandé de faire bouillir à gros bouillons pendant une minute l'eau du robinet ou d'utiliser de l'eau embouteillée pour les usages suivants :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);



- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.

Il est recommandé que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau pendant le bain.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

